

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.2/1999/8
9 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Commission européenne des forêts

**GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS**

Vingt-deuxième session, 26-28 mai 1999

Programme de travail pour 1999-2004

(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le Groupe de travail est invité à formuler des observations sur les parties du programme de travail intégré qui intéressent ses activités (annexe) et à proposer toute modification qu'il jugera nécessaire. Il conviendra aussi de modifier le programme en fonction des changements découlant des décisions prises par le Groupe de travail au titre des autres points de l'ordre du jour.

1. En septembre et en novembre 1998, les organes dont relève le Groupe de travail ont approuvé leur programme de travail intégré qui comprend les activités du Groupe de travail. Celui-ci est chargé de nombreux aspects techniques de l'activité de base de ces organes, qui est définie comme étant "la surveillance et l'analyse de la gestion durable des forêts dans la région". Les parties du programme intégré qui intéressent le Groupe de travail sont reproduites en annexe. On y voit qu'on attend de lui qu'il contribue dans une large mesure à la réalisation de cinq des six projets prioritaires inscrits au programme intégré.

2. Les principes et pratiques régissant les relations entre les instances supérieures et les organes subsidiaires, approuvés en 1996 (voir TIM/R.266), stipulent notamment qu'"il incombe aux instances supérieures d'indiquer dans ses grandes lignes l'orientation stratégique des activités des organes subsidiaires. Ces derniers doivent limiter leurs activités à la stratégie définie par les organes dont ils relèvent. Cependant, il doit être possible pour l'organe subsidiaire, tirant parti de ses connaissances et de son expérience spécialisée, d'identifier de nouvelles questions et de nouvelles possibilités. Par conséquent, si l'organe subsidiaire a des suggestions à formuler quant à l'orientation stratégique de ses activités, par exemple pour un nouveau domaine ou type d'activité, il doit les porter à l'attention de l'instance supérieure, laquelle tranchera". Le Groupe de travail est invité à examiner cet aspect du problème en tenant compte des débats consacrés à d'autres points de l'ordre du jour, ainsi que de ses avantages comparatifs et des ressources probablement disponibles.

ANNEXE

**Parties du programme de travail intégré du Comité du bois de la CEE
et de la Commission européenne des forêts de la FAO qui intéressent
le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière
et des statistiques des forêts**

Ce programme est exécuté par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, ainsi que par leurs organes subsidiaires ci-dessous, qui se réunissent environ tous les deux ans :

- Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (2000, 2002)
- Le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (1999, 2001)
- Le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la Commission européenne des forêts (2000, 2002)
- Le Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (SM) - (1999, 2001).

* * *

**A. PROGRAMME DE BASE : SURVEILLANCE ET ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SECTEUR DES FORÊTS ET DES PRODUITS FORESTIERS DANS LA RÉGION**

**1.1 Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur,
y compris publication du *Bulletin du bois* (rang de priorité : 4)**

Description : Les informations sur la production, le commerce et les prix du bois rond et des produits forestiers ainsi que sur les incendies de forêts sont régulièrement recueillies et diffusées.

Méthode de travail : Les statistiques sont recueillies chaque année auprès des pays et publiées dans le *Bulletin du bois*. La collecte des données est coordonnée avec la FAO à Rome, EUROSTAT et l'OIBT et les résultats sont partagés par les quatre organisations. L'ensemble du système est revu par le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts lors de ses sessions biennales.

Durée : Activité permanente; **productions annuelles** : publication de six numéros du *Bulletin du bois* : prix des produits forestiers, statistiques sur la production et le commerce, statistiques des courants commerciaux, revue annuelle du marché, statistiques des feux de forêts et discussion sur le marché par le Comité à ses sessions annuelles.

1.2 Analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale - an 2000

Description : Des informations sur les ressources forestières des zones tempérée et boréale (y compris dans les pays développés n'appartenant pas à la région de la CEE) seront rassemblées et publiées dans le cadre de l'évaluation globale de ces ressources faites par la FAO, sous la direction du Groupe de travail FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts.

Méthode de travail : Une enquête a été préparée sous la supervision d'une équipe de spécialistes, compte tenu des recommandations de la Consultation d'experts qui a eu lieu à Kotka (Finlande) en juin 1996. À chaque étape, une coopération étroite sera maintenue avec le Département des forêts de la FAO et d'autres organisations actives dans ce domaine.

Durée : Activités permanentes, examen en 2003. **Résultats en 1999** : publication, base de données et documentation générale.

1.4 Activités en faveur des pays en transition, y compris la coordination de l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (rang de priorité : 6)

Description : Le Comité et la Commission fourniront une assistance aux pays en transition afin d'encourager le processus de réforme économique et de transition vers une économie de marché dans le secteur des forêts et des produits forestiers. Les sujets et les thèmes de ce programme seront conformes aux priorités et aux besoins identifiés par les pays concernés. En particulier, le Comité et la Commission participeront à l'application de la résolution H3 relative à l'assistance aux pays en transition en surveillant et en analysant cette assistance, en particulier de façon à déterminer si elle correspond aux besoins et aux priorités véritables des pays.

Méthode de travail : Le travail est dirigé par une équipe de spécialistes qui se réunit à intervalle régulier. Le secrétariat, en tant que coordonnateur international pour l'application de la résolution H3, recueille, stocke et analyse les informations et fait régulièrement rapport aux organismes directeurs et, selon les besoins, aux réunions dans le cadre du processus paneuropéen. Une base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie est établie et son contenu est accessible. Le Comité et la Commission exécutent une large gamme d'activités, en particulier des ateliers, dont le calendrier et l'organisation peuvent être modifiés et qui sont consacrés à deux grands thèmes :

- La création d'institutions, y compris la mise en place d'infrastructures juridiques et de moyens d'action;
- Le développement d'entreprises fonctionnant selon les règles du marché et dont les activités ne portent pas atteinte à l'environnement.

Durée : Jusqu'à 2000; **résultats en 1998/1999** : un atelier sur la certification de la gestion durable des forêts et les marchés des produits certifiés dans

les pays en transition s'est tenu en République tchèque, à l'automne 1998; un atelier sur le développement de la commercialisation de sciages dans les pays en transition devrait avoir lieu au Bélarus en 1999 ou 2000, sous réserve du financement. La base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie, créée en application de la résolution H3, sera actualisée périodiquement et mise à la disposition d'un large public. L'équipe se réunira en 1999 en Autriche.

1.5 Étude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme

Description : Le Comité analyse en permanence les tendances à court terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers et établit des perspectives à court terme en vue de fournir aux gouvernements et au secteur des produits forestiers des informations et des évaluations exactes et à jour.

Méthode de travail : À sa session annuelle, le Comité du bois examine les tendances et les perspectives à court terme des marchés des produits forestiers en se fondant sur des estimations communiquées par les délégations et sur la *Revue annuelle du marché des produits forestiers*, préparée par le secrétariat, qui fait le point des tendances au cours de l'année précédente. Une analyse des tendances du marché et des perspectives à court terme, approuvée par le Comité, est publiée. La discussion du Comité relative au marché aborde aussi les tendances des marchés des produits forestiers certifiés en s'appuyant sur des informations fournies par les délégations concernant l'évolution dans leurs pays et sur les déclarations des experts.

Durée : Activité permanente. **Résultats annuels :** *Revue annuelle du marché* et déclaration du Comité relative au marché à sa session annuelle.

1.6 Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois

Description : Le Comité et la Commission préparent, suivent et mettent régulièrement à jour des projections et des prévisions des tendances à long terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers ainsi que de l'interaction entre ces diverses tendances, de façon à évaluer si l'offre à long terme de bois en Europe permettra de répondre à la demande. Le Comité et la Commission entreprendront également une étude des perspectives de l'offre et de la demande des biens et services des forêts autres que la production de bois. Les travaux sont supervisés et guidés par le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie des forêts et des statistiques forestières.

Méthode de travail : La cinquième étude des tendances du bois en Europe (ETTS V) a été publiée et diffusée en 1996. La session commune de 1996 a examiné ses résultats et ses incidences sur le plan politique. Le Groupe de travail FAO/CEE a évalué l'ensemble du processus. Une équipe de base, qui sera chargée d'examiner les études prospectives et les données, tiendra sa première session en 1998/1999. Sous la direction de cette équipe, le secrétariat exécutera les recommandations du Groupe de travail dès que le groupe de Genève disposera de tout son effectif.

Une étude de la situation des biens et services autres que le bois, composée de rapports nationaux établis selon un mode de présentation commun, a été réalisée par une équipe de spécialistes et diffusée en 1998.

Une équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés analysera les influences et interactions des faits nouveaux survenus dans les domaines technologique et législatif touchant le recyclage, l'énergie et les marchés du bois, conformément au mandat proposé dans le document TIM/1998/5, annexe III. Cette analyse a jeté les bases du thème spécial de la cinquante-sixième session du Comité.

Durée : Activité permanente. **Résultats en 1998/1999** : plan de la prochaine étude sur les perspectives; atelier sur le recyclage, l'énergie et les interactions des marchés, Turquie, novembre 1998.

B. DOMAINES DE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION ET/OU DU COMITÉ

2.1 Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts

Description : Le Groupe de travail recense les besoins de statistiques internationales dans le secteur des forêts et des produits forestiers et élabore des programmes pour y répondre, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la comparabilité; il établit des méthodologies pour la collecte et l'analyse de l'information et des statistiques; il entreprend des projets dans le domaine de l'économie et des statistiques intéressant la foresterie et les produits forestiers.

Méthode de travail : Le Groupe de travail se réunit tous les deux ans et donne des avis aux organes directeurs et au secrétariat sur la mise en oeuvre des travaux dans ce domaine. En particulier, il est chargé de diriger l'exécution, dans son domaine de compétence, des éléments de programme 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6.

Durée : Activité permanente. **Résultats en 1999** : À sa session de 1999, le Groupe de travail examinera aussi l'Analyse 2000, dressera des plans pour la prochaine étude sur les perspectives et abordera la question de la coopération entre gouvernements et des statistiques dans le secteur des forêts.

DEUXIÈME PARTIE

Projets susceptibles d'être exécutés à une date ultérieure

(Voir décision O (45) de la CEE et rapport complémentaire contenant les points de vue et les propositions de la CEE à la Commission spéciale du Conseil économique et social, E/ECE/1150/Rev.1, par. 131)

Tendances structurelles des marchés des produits forestiers et de la structure et de la capacité des industries forestières

Description : Le Comité et la Commission étudient les tendances à moyen terme (3 à 5 ans) de la production, de la consommation, du commerce et des prix des principaux produits forestiers ainsi que la structure et la capacité des industries du sciage et des panneaux dérivés du bois, afin que les gouvernements puissent être informés en permanence des tendances structurelles du secteur des produits forestiers.

Travail fait et à faire : Des études à moyen terme sont menées successivement par secteur, selon un cycle triennal. Elles comprennent (chaque fois pour les panneaux et une fois sur deux pour le sciage), les résultats des études sur la structure et la capacité du secteur considéré. La publication des études à moyen terme a été suspendue en attendant que l'effectif du bureau de Genève soit au complet.
